



GESTION DE CRISE COVID-19

Communiqué

Lettre d'information du Maire

Point de situation au vendredi 30 octobre, 12h

Les décisions qui s'imposaient depuis le confinement du printemps n'ayant pas été prises, notamment pour redonner toute priorité à notre système de santé maltraité depuis des décennies, mercredi soir le Président de la République a, une fois encore, subi les événements. Il a annoncé un nouveau confinement en vigueur depuis 0h aujourd'hui, pour une durée de 4 semaines renouvelable. Le Premier Ministre en a décliné les détails hier soir.

Je regrette amèrement que nous soyons ainsi contraints à ce retour en arrière, payé au prix de nouvelles restrictions fortes sur nos libertés, nos relations sociales, nos aspirations légitimes à accéder à la culture, aux sports, aux loisirs, à tous ces moments de convivialité et de fraternité qui alimentent nos vies quotidiennes et concourent à notre bien-être.

Cependant, et quoi que l'on puisse penser de l'incapacité de ce président et de ses gouvernements à sortir de cette crise, il est de notre devoir d'agir pour, une fois encore, faire front face aux dangers de ce virus.

Bloquer la diffusion de la Covid-19 par le respect des gestes de protection, n'est pas une question d'opinion, c'est une question de responsabilité vis-à-vis de notre propre santé et de celle des personnes que nous côtoyons.

Une fois encore, c'est donc sur la solidarité de l'ensemble des citoyens, leur contribution, leurs sacrifices, et sur la mobilisation exemplaire des personnels de santé, des personnels médico-sociaux, et des personnels des secteurs de premières nécessités, que va reposer notre capacité à faire reculer, avant de le bannir, ce virus.

C'est regrettable de devoir, une fois encore, payer « cash » les erreurs de gouvernements qui, en France comme en Europe, n'ont jamais pris les décisions capables de nous en sortir, mais ce n'est pas une raison pour ne pas agir à notre niveau contre ce danger bien réel.

Les chiffres sont là, les malades et les morts également, pour nous rappeler que personne n'est hélas à l'abri, et que cette bataille dépend aussi de chacun de nous.

Et, **une fois encore**, votre collectivité va s'adapter pour maintenir tous les services qui peuvent l'être, et inventer des solutions pour continuer à vous accompagner.

Comme nous le faisons depuis le début de cette crise, nous ne nous contenterons pas d'appliquer les restrictions imposées et d'appeler au respect des consignes sanitaires pour nous protéger et protéger autrui. Nous agissons aussi pour préserver autant que possible le lien social, les liens entre les habitants, les liens avec votre commune.

D'ores et déjà, nous mobilisons la Réserve Communale de Sécurité Civile, nous confortons les protocoles sanitaires dans nos écoles pour la rentrée de lundi, nous déclenchons le Plan communal de sauvegarde qui nous permettra de maintenir nos services municipaux, et nous travaillons à un maintien de l'activité culturelle à travers une diffusion numérique et gratuite.

Et puisque, **une fois encore**, les consignes sanitaires changent concernant le port du masque, qui devient obligatoire également pour les enfants dès 6 ans, nous commandons un stock de 50.000 masques « enfants » afin de doter gratuitement tous les élèves de nos écoles sur tout le mois de novembre et au-delà. Nous estimons, contrairement à ce qu'en pense le gouvernement, qu'un masque, ce n'est pas une fourniture scolaire à la charge des parents.

Mais au-delà, je veux dire à chacun de vous que nous sommes là. Pour quelque difficulté que se soit, ne restez pas isolé, contactez nous. La solidarité est l'une des fondations sur lesquelles repose notre commune. Elle s'exerce, c'est bien normal, auprès des plus fragiles, mais elle concerne bien l'ensemble des Gonfrevillais.

Je sais pouvoir compter sur le dévouement et le sens du service public des agents communaux. Je sais pouvoir compter sur votre compréhension, votre bienveillance et votre solidarité.

Je vous tiendrai régulièrement informé des initiatives et services que votre collectivité vous proposera.

Respectueusement,

Le Maire,
Alban Bruneau

Pour toute question et demande de rendez-vous, un numéro unique est à votre disposition : **02.35.13.18.00**.

Concernant votre santé et celle de vos proches, il est important de vous conformer aux directives sanitaires. Pour toute question, **vous pouvez contacter le : 0.800.130.000**

Reconfinement - Jusqu'au 1er décembre (au moins)

Ce qui est interdit...

- Sortir de son domicile en dehors de ce qui est autorisé (voir ci-après).
- Les réunions privées « *en dehors du strict noyau familial* » et les rassemblements publics y compris les cérémonies religieuses « *sauf pour les enterrements* ».
- Les commerces « *non essentiels* », les établissements recevant du public, « *notamment les bars et restaurants seront fermés sauf pour le retrait et la livraison de commande* ». Cela concerne aussi les équipements municipaux (sportifs, culturels...).
- « *Les facultés et établissements d'enseignement supérieur assureront des cours en ligne* ».

Ce qui reste autorisé...

- Sortir de son domicile avec une attestation pour :
 - faire ses **courses** alimentaires et se rendre dans un commerce ouvert ;
 - se rendre ou revenir de son **lieu de travail**, et exercer votre **activité professionnelle** « *si vous n'êtes pas en capacité de le faire en télétravail* » ; (Votre employeur doit vous fournir une attestation permanente qui vous évite ainsi de remplir une attestation dérogatoire à chacune de vos sorties) ;
 - conduire ou aller chercher **un enfant à l'école** ; (Une attestation spécifique est disponible pour vous éviter de remplir une attestation dérogatoire à chacune de vos sorties) ;
 - des **motifs médicaux** : vous rendre à l'hôpital, chez un professionnel de santé, ou dans une pharmacie etc... ;
 - les **motifs familiaux « impérieux »**, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires, notamment aux personnes handicapées ou encore pour les besoins d'une garde d'enfant dans le cadre de l'application d'une décision d'un juge ;
 - une **convocation** judiciaire ou administrative ;
 - la participation à des **missions d'intérêt général** sur demande de l'autorité administrative, par exemple la Mairie. Cela concerne notamment la Réserve Communale de Sécurité Civile, les maraudes des associations de lutte contre la pauvreté, ou les distributions d'aide alimentaire à domicile ;
 - un déplacement « d'une heure maximum », pour faire de l'**activité physique individuelle** et en plein air, pour **prendre l'air** et pour promener vos **animaux domestiques**. « *Ces déplacements ne pourront pas se faire au-delà d'un rayon d'1km du domicile* ».

Les 2 modèles d'attestations de déplacement :

- Attestation de déplacement dérogatoire
- Attestation de déplacement scolaire (à remplir par les parents)

Sont téléchargeables sur le site du Ministère de l'Intérieur à partir du lien suivant :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>

Mais la Ville a décidé d'en éditer des exemplaires papier disponibles dans les accueils des services municipaux (et dans les cahiers de liaison des élèves).

- **Rentrer des vacances d'automne** si vous êtes actuellement éloigné de votre domicile. Les trains circuleront normalement jusqu'à dimanche soir.
- **Travailler** tant que l'employeur est autorisé à maintenir son activité. Le télétravail sera « généralisé partout où c'est possible » ; « Les usines, les exploitations agricoles, les Bâtiments et Travaux Publics continueront de fonctionner ».
- Les **guichets des services publics** resteront ouverts (Mairie, CAF, Pôle Emploi, La Poste...).
- Les **crèches, écoles, collèges et lycées** vont rester ouverts.
- Se rendre au **domicile d'un proche pour lui porter assistance**.
- **Visiter un proche en EHPAD et maisons de retraite** « dans le strict respect des règles sanitaires ».
- **Se marier** (mais « les cérémonies de mariage sont limitées à 6 personnes »).
- Les **enterrements**, dans la limite de 30 personnes.
- Se rendre au **cimetière**.
- Participer à une **manifestation revendicative** déclarée auprès de la préfecture.

Précision sur l'activité sportive : « seules les pratiques individuelles et de plein air comme le jogging sont autorisées. Les salles de sport et les gymnases seront fermés, et les sports collectifs de plein air – le foot, le basket, le rugby, etc. – interdits. En revanche, contrairement au printemps, les parcs, jardins, forêts, plages, resteront ouverts. »

Les équipements sportifs municipaux restent ouverts uniquement dans le cadre scolaire.

Ce que la Ville a décidé de maintenir ou de mettre en oeuvre...

- Les **accueils périscolaires, la restauration scolaire, les transports scolaires**.
- Le **centre de loisirs** du mercredi.
- Un dispositif de **veille et d'accompagnement des étudiants** Gonfrevillais.
- Un dispositif de **veille et d'écoute des personnes fragiles ou isolées**, et plus globalement des **foyers aux prises avec des difficultés sociales**.
- Le dispositif de **commande et de retraits à la médiathèque**.
- Un **dispositif de diffusion artistique** via les réseaux sociaux municipaux.

La rentrée scolaire de lundi... la confusion règne à l'heure où nous imprimons...

Avant l'annonce de reconfinement, il avait été évoqué un décalage à 10h de la rentrée scolaire de lundi afin de permettre aux enseignants de préparer les hommages à rendre à Samuel Paty. A l'heure où nous imprimons ce document, cette information n'a pas été confirmée.

Il convient donc d'attendre les informations précises à ce sujet au cours des prochaines heures...